

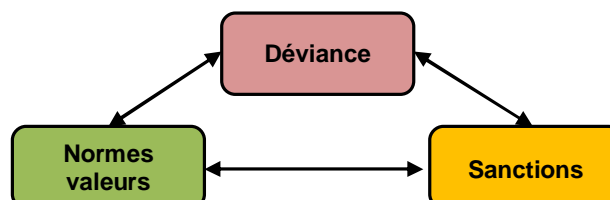
31 – COMMENT LES SOCIOLOGUES ABORDENT-ILS LE FAIT DELINQUANT ?

1. **Les sociologues ont montré le caractère social des comportements individuels.** Les individus entretiennent des relations sociales entre eux et font partie de groupes sociaux plus ou moins vastes. Ils appartiennent à une famille, ils travaillent dans une entreprise, ils peuvent adhérer à club sportif, à un syndicat, ils sont les membres d'une nation... Au sein de ces différents groupes, des manières de vivre ensemble se développent, parfois communes à l'ensemble des groupes, parfois spécifiques à certains d'entre eux. Ces règles de vie en société, appelées aussi **normes sociales**, s'appuient sur un ensemble de **valeurs** propres aux groupes.
 - ✓ **Les valeurs** sont des idéaux collectifs plus ou moins formalisés qui orientent nos conduites (l'égalité, la liberté, l'honnêteté, l'argent,... sont des valeurs). Elles dépendent du groupe social d'appartenance (les valeurs promues par les religions ne sont pas les mêmes que celles de la Mafia) et de la société globale (les valeurs collectives des sociétés traditionnelles ont laissé la place aux valeurs individualistes des sociétés modernes).
 - ✓ **Les normes sociales** sont des modèles de comportement socialement acceptés qui découlent du système de valeurs de la société ou des groupes sociaux et qui régissent les conduites individuelles et collectives (le respect d'autrui implique des règles de politesse, les interdictions du meurtre, du vol, et l'aide aux personnes en danger...). Ces normes peuvent être :
 - **formelles**, autrement dit formulées explicitement sous forme de lois, de règlements et de codes officiels (droit pénal, code de la route,...) : on parlera aussi de **normes juridiques**.
 - **informelles** consistant en préceptes et conventions qui, tout en n'étant pas l'objet d'articles de lois, sont supposés être respectés par les individus (les règles de politesse, les règles de comportement à table...). Dans ce cas, on parlera plus volontiers de mœurs, de coutumes.
2. **Les règles de vie en société sont extérieures à l'individu et impérative selon Emile Durkheim.** Les individus doivent s'y conformer sous peine de sanctions de la part du groupe ou de la société. Il faut donc s'interroger sur les moyens qu'utilisent la société et les groupes sociaux pour rendre les individus conformes aux attentes du groupe ou de la société. La répression est-elle le seul moyen d'obtenir le consentement des individus ? Ne peut-on pas obtenir le même résultat avec l'éducation ou un système d'incitations positives ou négatives ? **Le contrôle social** désigne l'ensemble des processus par lesquels les membres d'un groupe entraînent les acteurs sociaux à respecter et reproduire les modèles de comportements conformes aux valeurs et aux normes en vigueur. Il s'agit donc de voir comment la société procède pour faire respecter les règles.
3. **Pourtant, on s'aperçoit, dans la vie quotidienne, que de nombreuses règles ne sont pas respectées par les individus.** Comment mesurer ces écarts des comportements par rapport à la norme ? Comment expliquer que des individus ne respectent pas les normes et les valeurs en vigueur ? Quelles sont les réactions du corps social vis-à-vis de ces manquements ? Ces réactions sont-elles les mêmes selon les individus qui commettent cette **déviance** qui se définit comme *une transgression des normes sociales en vigueur qui est réprochée ou sanctionnée* (fumer dans les lieux publics par exemple)

A – DEFINITION DU PHENOMENE OBSERVE : DEVIANCE, DELINQUANCE, CONTRÔLE SOCIAL

a) – La déviance se définit par rapport aux normes

1. **La déviance se définit par rapport aux normes sociales.** En effet, pratiquement toute notre vie sociale est organisée par des normes. Nous apercevons aisément celles qui sont les plus contraignantes, celles dont l'infraction entraîne une sanction juridique (voler dans un magasin). Mais, il existe un très grand nombre de normes sociales non moins impératives quoique non juridiques (ne pas se moucher le nez devant quelqu'un). Les normes familiales peuvent s'imposer par exemple aux enfants sans même avoir jamais été énoncées. Et leur non respect peut entraîner des **sanctions** physiques mais aussi psychiques : la plus banale est sans doute le sentiment de culpabilité. **La déviance** correspond donc à un *comportement jugé non conforme aux normes sociales d'un groupe, à un moment donné, et qui s'accompagne de sanctions*. En revanche, la **variance** concerne les conduites qui interprètent la norme et qui sont tolérées. Le critère majeur de la déviance est donc la réaction qu'elle provoque : réprimande, sarcasme, réprobation, dénonciation, isolement, ostracisme, traitement obligatoire, enfermement, exécution... Quand un acte autrefois jugé déviant ne fait plus réagir, c'est qu'il a cessé d'être déviant. La notion de déviance ne saurait être comprise en dehors de l'interaction du déviant et de ceux qui le jugent.

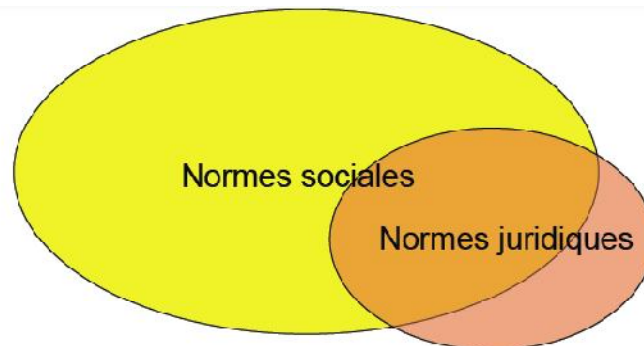


2. **Ce phénomène est à la fois relatif, dans le temps, dans l'espace, et universel :**

- ✓ **La déviance est relative dans le temps** : certaines conduites, jugées autrefois déviantes, ne le sont plus de nos jours (la cohabitation juvénile, le divorce). Inversement, l'évolution des sociétés modernes conduit à pénaliser des comportements jadis tolérés voire considérés comme normaux : certaines formes de corruption, certaines formes d'atteinte à l'environnement (chasse, pollution), certaines formes de violences psychique (le harcèlement sexuel, moral, le propos raciste). Aujourd'hui, l'individu qui allume une cigarette dans un hall de gare est un délinquant puisqu'il enfreint la loi. Il y a à peine quelques années, dans la même situation, il était un individu parfaitement normal.
 - ✓ **La déviance est relative dans l'espace** : les normes ne sont pas les mêmes d'un espace géographique ou social à l'autre. Le port de la mini jupe admis chez nous est sévèrement puni en Iran. L'usage de la cocaïne est puni par la loi mais est toléré pour les artistes et les écrivains... Finalement, la déviance d'un acte sera relative au contexte normatif dans lequel il est posé.
 - ✓ **La déviance est universelle** : toutes les sociétés sont confrontées à des phénomènes déviants puisque toutes les sociétés produisent des normes sociales. Dans certains cas, l'universalité de la déviance est renforcée par l'existence de normes universelles (prohibition de l'inceste, ne pas tuer, ne pas voler, droits de l'homme...).
3. **La mesure de la déviance est donc difficile car elle dépend de la variation de la norme.** Le **relativisme**, c'est-à-dire la position d'après laquelle normes et valeurs sont variables et dépendent de chaque société, est une attitude nécessaire au sociologue qui veut comprendre un groupe qui n'est pas le sien. Le chercheur en a besoin pour éviter de juger les diverses cultures à travers le prisme de son propre système culturel. Il doit également tenir compte des changements, au cours du temps, des normes sociales et des sanctions qui l'accompagnent.
- ✓ **Une augmentation des normes** peut faire basculer certains comportements dans la déviance et l'accroître (la prohibition de l'alcool ou de la cigarette).
 - ✓ **Un relâchement des normes** peut rendre conforme des actes autrefois taxés de déviants (l'avortement, l'homosexualité...).

b) – La délinquance se définit par rapport à la loi

1. **La délinquance ne représente qu'un aspect de la déviance.** Elle se définit comme un *comportement déviant vis à vis de la loi* qui est réprimé par l'application de **sanctions formelles négatives**. Le domaine des normes sociales est donc bien plus large que celui des normes juridiques et toutes les normes juridiques ne sont pas des normes sociales :



- Normes sociales qui ne correspondent pas à des normes juridiques :
Ex. manger avec des couverts
- Normes sociales qui correspondent à des normes juridiques :
Ex. respect de la propriété privée
- Normes juridiques qui ne correspondent pas à des normes sociales :
Ex. certaines limitations de vitesse

D'un point de vue juridique, la délinquance englobe :

- **Les crimes** qui relèvent d'une juridiction pénale et sont passibles de lourdes sanctions (plus de 10 ans ou 75 000€ d'amendes). Les crimes sont jugés en cours d'assise (assassinat, viol, vol avec violence...).
- **Les délits** qui relèvent des tribunaux correctionnels et dont les peines sont plus légères (moins de 10 ans de prison et plus de 3750€ d'amendes). Ils concernent des faits moins graves (recel, vol, rixe...).
- **Les contraventions** qui relèvent des tribunaux de police ou des juridictions de proximité et dont les peines sont les moins graves (moins de 1 500€ d'amendes). Elles concernent les faits les moins graves (injures, menaces, non respect du code de la route...).
- **Les incivilités** sont des *actes qui dérangent la vie quotidienne*. Certaines sont sanctionnées par la loi sous la forme de contraventions distribuées par le tribunal de police (tapage nocturne, non respect du passage piéton...). D'autres ne sont pas du domaine de la loi mais du simple respect des autres (la sonnerie du portable au cinéma...). Ces incivilités peuvent être plus dérangeantes qu'un crime car elles dégradent les conditions de vie de tous et créent un **sentiment d'insécurité** imaginaire ou réel.

	Délinquance	Incivilité infractionnelle	Incivilité non infractionnelle
Composantes	Crimes et délits	Contraventions	Pas de sanction juridique
Exemple	Vente de cannabis	Excès de vitesse	Cracher par terre

2. **Les normes juridiques répondent à une demande sociale d'institutionnalisation d'une règle.** Elles visent à légitimer des normes sociales pour être en adéquation avec les mœurs. Ainsi, l'évolution des lois sur le divorce ou sur l'homosexualité répond à une évolution des modes de vie au sein des sociétés modernes. La norme juridique a d'autant plus de poids qu'elle est convergente avec la norme socialement admise.

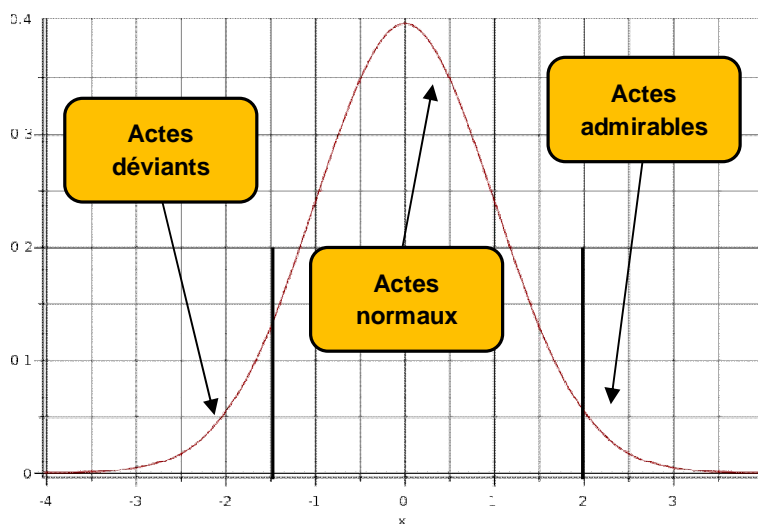
c) – Déviance et délinquance supposent un contrôle social

1. **La sociologie de la déviance ne se réduit pas à l'étude de la délinquance** mais recouvre des comportements plus larges tels que l'alcoolisme, la toxicomanie, le suicide, ... **C'est la sanction des comportements déviants qui permet de s'assurer de l'effectivité de la norme et d'en cerner les contours.** La déviance exige le **contrôle social**.
 2. **Le contrôle social** correspond à *l'ensemble des moyens dont dispose une société pour amener ses membres à se conformer aux normes et aux valeurs afin de maintenir l'ordre social.*
- ✓ **La socialisation** est un de ces moyens. Elle correspond au *processus par lequel un individu apprend et intériorise, tout au long de sa vie, les normes et les valeurs en vigueur dans la société.* Si l'individu est bien régulé, il a intériorisé les normes et les valeurs de sa société. Il va adopter un comportement conforme par un simple **contrôle social interne**. La marche à pied, le fait de se tenir assis en cours, s'habiller, ... résultent de ce processus d'apprentissage.
- ✓ **Les sanctions** sont une autre façon d'obtenir que l'individu se conforme aux normes sociales. Dans ce cas, on a à faire à un **contrôle social externe** qui fait intervenir plusieurs institutions régulatrices.

	Agents du contrôle social	Type de sanctions	Exemples
Contrôle social formel	Eglise, police, justice, entreprise	Négatives = Positives =	Amendes Médailles
Contrôle social informel	Amis, parents, voisins, pairs	Négatives = Positives =	Blâme, moquerie Sourire, cadeau

- **Les sanctions positives** approuvent et encouragent la conduite conforme en récompensant, en valorisant, l'individu (les bonnes notes, la médaille du sauveteur, le cadeau qui sanctionne la réussite à un examen...).
 - **Les sanctions négatives** visent à réprover et à empêcher la transgression des normes en punissant les individus qui contreviennent aux règles (contraventions, moqueries...). Certaines de ces sanctions sont **répressives**, c'est à dire destinée à punir (la loi du talion, « œil pour œil, dent pour dent »), d'autres sont **réparatrices** ou restitutives (dommages et intérêts).
3. **Le contrôle social formel** fait intervenir des institutions, leurs lois et règlements (police, armée, justice, école, entreprise, prison...) alors que le **contrôle social informel** fait intervenir des groupes sociaux dont les règles de vie en commun ne sont pas écrites et sont plus diffuses (famille, groupes de pairs, gangs...). Le contrôle social a plusieurs objectifs :
- Protéger la société des comportements individuels déviants ;
 - Protéger l'individu contre lui-même ;
 - Maintenir l'ordre social ;
 - Favoriser la prévisibilité des comportements.
4. **Le contrôle social évolue avec la société.** Les sociologues ont mis en avant plusieurs grandes évolutions dans les sociétés occidentales développées :
- ✓ **Le contrôle social s'est élargi à de nombreux domaines.** En se civilisant la société, sous l'influence des élites sociales, a établi un nombre croissant de normes sociales telles que les règles d'hygiène (se moucher, cracher, se curer les dents), les règles de politesse (courtoisie, conversation, règles de maintien à table), les règles liées au corps (la nudité, la pudeur...). Norbert Elias a décrit ce "*processus de civilisation*" (1939) qui conduit la société à se civiliser et à se pacifier. Cependant, il est difficile de prouver que les sociétés traditionnelles avaient moins de normes sociales que les sociétés modernes. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'elles étaient différentes parce que la société était moins différenciée.

- ✓ **Le contrôle social est devenu de plus en plus formel.** Autrefois, les groupes primaires (la famille, le clan, la tribu, le voisinage, la communauté religieuse) exerçaient un contrôle étroit sur le comportement des individus. Le contrôle social est essentiellement informel. L'individu n'existe que par le groupe. Tout comportement déviant va se traduire par l'exclusion. De nos jours, la société s'est individualisée, urbanisée et étatisée. Le contrôle social est de plus en plus confié à des institutions spécialisées (police, animateurs sociaux, école...) qui obéissent à des règles juridiques.
 - ✓ **Le contrôle étatique s'est renforcé.** La prison moderne est conçue pour discipliner les corps et les esprits. La privation de liberté se substitue aux exécutions sur la place publique ou aux sanctions physiques. Michel Foucault dans "*surveiller et punir*" (1975) décrit cette mise en place du contrôle étatique qui se poursuit avec la mise en place de technologies modernes pour encadrer tous les aspects de la vie des individus (fichier anthropométrique, carte d'identité biométriques, vidéosurveillance, fichiers informatiques, surveillance des traces laissées sur Internet...) ce qui met, peu à peu, en cause le respect de la vie privée.
5. **Comment l'individu peut-il se comporter face aux contraintes des normes social et au contrôle social ?** Il a trois possibilités :
- ✓ **Le conformisme** : il adhère à la fois aux objectifs et aux moyens socialement valorisés. Il représente le modèle de réussite pour les institutions de régulation. Une société demeure stable et cohérente tant que les conformistes représentent une large partie de la population. Cependant, celui qui respecte à la lettre et dans l'esprit les normes sociales et juridiques est relativement rare. Il arrive au "bon citoyen" de frauder le fisc, de dépasser les limites de vitesse, de traverser en dehors des clous... Wilkins (1964) représente la distribution des conduites morales sur une courbe de Gauss. À une des extrémités de la distribution, est représenté un tout petit nombre de conduites criminelles (ou condamnables), à l'autre extrémité, se trouve une très faible quantité de conduites extrêmement conformes, vertueuses, admirables. Au centre, se dresse la masse des conduites ordinaires, ni très bonnes ni très mauvaises que la population admet comme "normales".



- ✓ **La normalité** comprend tous les actes que la société admet même s'ils sont répréhensibles du point de vue de la morale ou de la loi. La pratique protestante était condamnée avec force par la majorité catholique du XVI^e siècle. Elle apparaissait comme une déviance. Mais à partir du moment où une fraction très importante de la population allemande ou anglaise se convertit au protestantisme, cette religion accède à la normalité. De même, plus les adolescents et les adultes sont nombreux à fumer occasionnellement un « joint » de marijuana, moins cette conduite paraîtra condamnable, moins elle sera déviante. Une activité quelconque ne peut pas être à la fois habituelle et déviante. **L'intensité de la déviance varie donc en raison inverse de sa fréquence** parce qu'il est impossible au sein d'un groupe que les gens réprouvent avec une indignation extrême des agissements fréquents.
- ✓ **La déviance** est une différence négativement perçue. Plus un acte est déviant, plus il est rare. La nécessaire relation entre déviance et rareté tient non seulement à ce qu'il est difficile de réprover fortement des pratiques courantes, mais aussi à ce que les groupes minoritaires ou majoritaires finissent tôt ou tard par imposer leur critère de normalité. Ainsi, l'homosexualité après avoir été jugé comme un crime est devenu, à la suite des combats des homosexuels, un pratique acceptée globalement par la société. En conséquence le couple homosexuel revendique les mêmes droits que les couples hétérosexuels au nom d'une société égalitaire et le droit évolue peu à peu en ce sens (reconnaissance du mariage homosexuel dans certains pays, reconnaissance de la double filiation pour les enfants d'homosexuels...). Les déviants peuvent être selon R.K.Merton des "innovateurs" ou des "rebelles" qui font évoluer les normes sociales au point de transformer une déviance en normalité.

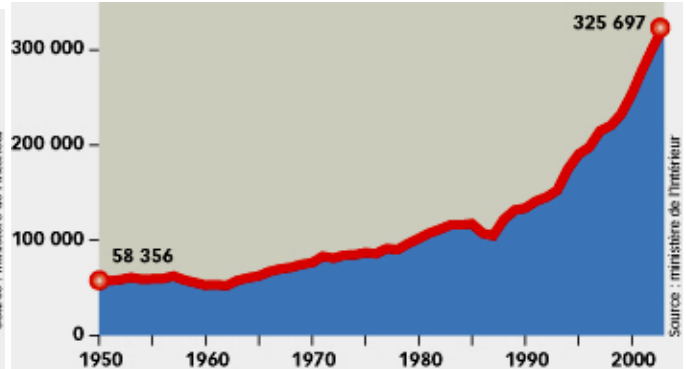
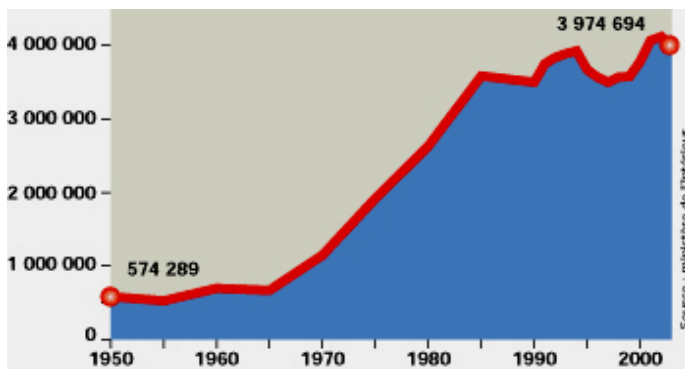
B – LA MESURE DU PHENOMENE OBSERVE : AVANTAGE ET LIMITE DE LA STATISTIQUE

a) – La délinquance est un fait social normal

1. **La délinquance est un fait social normal selon E. Durkheim.** D'une part, les sociétés élaborent des normes juridiques dont le non respect va être sanctionné. Il n'existe donc pas de sociétés sans crimes. D'autre part, la délinquance fait l'objet d'un enregistrement statistique qui produit un certain nombre de **régularités sociales**. Ainsi, en France, les statistiques policières enregistrent, depuis la fin des années 1960, une montée régulière des crimes et des délits qui semble s'être interrompue récemment. Enfin, les causes de cette montée sont à rechercher dans la société elle-même. Ainsi, l'enrichissement de la société explique la forte montée des vols (l'apparition du téléphone portable par exemple a provoqué une hausse des vols à la fin des années 1990).

Nombre de crimes et de délits recensés par les services de police et de gendarmerie

Evolution du nombre d'atteintes aux personnes, notamment coups et blessures



En milliers	1950	1960	1970	1980	1990	2002	2010
Vols et recels, atteintes aux biens	187	346	691	1 625	2 305	2 507	2 184
Crimes et délits contre la personne	58	53	77	103	134	304	468
Infractions économiques et financières	43	72	251	533	552	355	355
Immigration clandestine, stupéfiants, autres	285	217	116	369	501	948	617
Total des délits et crimes	573	688	1 135	2 630	3 492	4 114	3 624
Population française au 1er janvier	41 830	45 700	50 760	53 730	56 620	59 480	62 793
Taux de délinquance pour 1000 habitants	13,7	15,0	22,4	48,9	61,7	69,1	57,7

(Sources : Ministère de l'intérieur, www.interieur.fr/stats/police/ 2011)

2. **Les statistiques policières de la délinquance enregistrent des faits composites.**

- ✓ **Les deux-tiers des actes délinquants sont des vols** et leur part a quasiment doublé au cours des trente glorieuses. Dans le détail, le type de vol le plus important numériquement demeure le **vol de voiture et de deux roues**. La généralisation de systèmes anti-vols performants contribue certainement en bonne partie à cette évolution à la baisse depuis les années 2000. En revanche, les vols simples et les vols avec violence commis sur des particuliers, le plus souvent sur la voie publique (ou dans les transports en commun), ne diminuent pas ce qui contribue au sentiment de la montée de la délinquance.
- ✓ **Le nombre d'atteintes aux personnes** a été multiplié par 5,6 depuis 1950 et représente de nos jours plus de 13% des crimes et délits ce qui pourrait faire croire à une société de plus en plus violente et ce qui accroît le sentiment d'insécurité.
- ✓ **La délinquance financière** appelée aussi la "délinquance en col blanc" (fraude au fisc, abus de confiance, abus de biens sociaux, travail au noir...) après avoir fortement augmenté au cours des années 1960, a vu sa part diminuer depuis. Elle représente de nos jours 10% des crimes et des délits.
- ✓ Enfin, la dernière catégorie est un ensemble fourre-tout qui regroupe la lutte contre la consommation de drogue, l'arrestation d'immigrés clandestins, les troubles à l'ordre public...La variation des chiffres dépendent essentiellement de l'activité de la police.

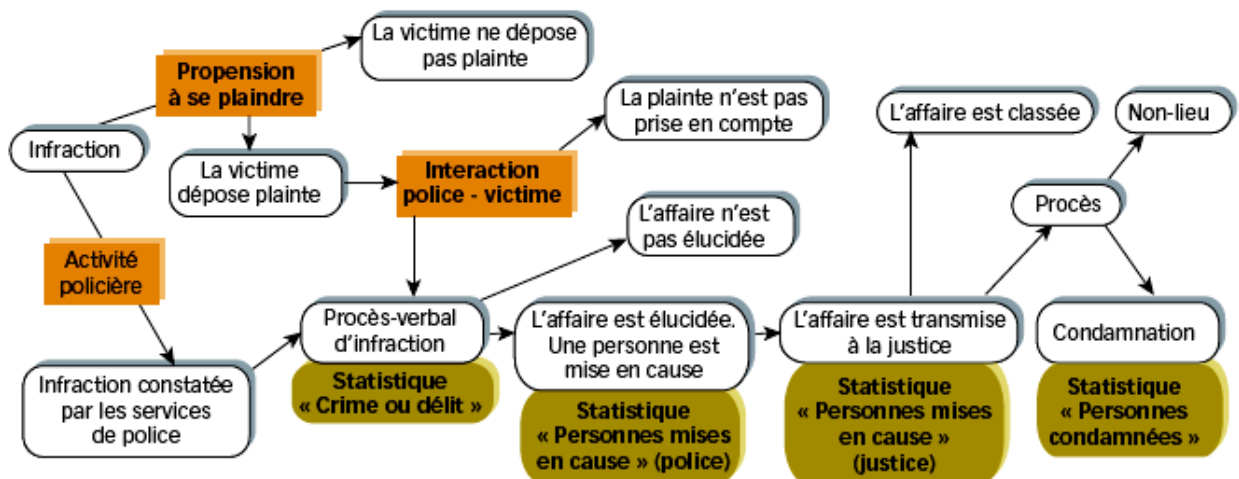
Structure des crimes et délits commis en France hors contraventions (en %)

En %	1950	1970	1990	2010
Vols et recels, atteintes aux biens	32,6	60,9	66,0	60,3
Crimes et de lits contre la personne	10,1	6,8	3,8	12,9
Infractions économiques et financières	7,5	22,1	15,8	9,8
Immigration clandestine, stupéfiants, autres	49,7	10,2	14,3	17,0
Total des délits et crimes	100	100	100	100

b) – Les difficultés du chiffrage de la délinquance

1. **Les sources statistiques sur la délinquance proviennent de différentes sources.** Pour mesurer l'état et l'évolution des délinquances, il est fondamental de bien comprendre la différence de nature qui existe entre les statistiques administratives et les enquêtes en population générale, pour les utiliser à bon escient.
- ✓ **Les sources policières :** diffusées annuellement depuis 1972, ces statistiques sont publiées mensuellement depuis 2002 par le Ministère de l'Intérieur et, depuis 2004, par l'Observatoire National de la Délinquance. Elles fournissent quatre types d'information :
 - **Les « faits constatés » :** ce sont les procès-verbaux dressés par les fonctionnaires à la suite des plaintes des victimes ou de leurs propres constatations (flagrants délits, opérations de police judiciaire). Ce sont ces « faits constatés » qui sont généralement appelés « chiffres de la délinquance » dans le débat public (état 4001).
 - **Les « faits élucidés » :** la majorité des « faits constatés » sont déclarés par les victimes et ne sont pas élucidés. La victime ignore l'identité de l'auteur et la police ne le retrouvera jamais. En revanche, les agressions sont davantage élucidées parce que la victime dénonce le plus souvent un auteur qu'elle connaît. Enfin, les fonctionnaires sont assurés de réaliser 100 % d'élucidation quand ils agissent en "flagrant délit". C'est le cas de l'étranger en situation irrégulière ou de l'utilisateur de drogue.
 - **Les « personnes mises en cause » :** élucider une affaire signifie avoir réuni un faisceau de preuves suffisant pour clore la procédure et la transmettre à la justice. Après les faits, la statistique de police et de gendarmerie compte ainsi des personnes « mises en cause » et donne trois précisions démographiques : leur sexe, leur statut de mineur ou de majeur et leur nationalité française ou étrangère.
 - **Les indicateurs répressifs :** les policiers et les gendarmes comptent enfin le nombre de gardes à vue qu'ils ont réalisées ainsi que le nombre de personnes « écrouées » c'est-à-dire placées en détention provisoire à l'issue de leur première présentation devant le juge. Ce dernier chiffre n'est pas totalement fiable car l'information n'est pas toujours saisie.

Les sources statistiques de la délinquance



- ✓ **Les sources judiciaires :** Ce sont pourtant les plus anciennes : le « Compte général de l'administration de la justice criminelle » avait été créé en 1825. Mais elles ont été supplantées par les statistiques de police dans le débat public à partir des années 1980. Par définition ces statistiques judiciaires sont alimentées essentiellement par les précédentes, mais elles sont plus complètes car elles prennent en compte les contraventions de 5e classe et le contentieux routier. Elles se composent :
 - **Des statistiques des personnes mises en causes qui sont poursuivies.** Ce sont tous les dossiers qui n'ont pas été classés sans suite (pas assez de preuves...) ou à qui on a proposé des solutions alternatives aux poursuites (médiation, rappel à la loi...).
 - **Des statistiques des personnes condamnées.** Cette dernière nous renseigne sur le sexe, l'âge et la nationalité des personnes condamnées, ainsi que sur la nature des peines prononcées.
- ✓ **Les enquêtes de « victimation »** interrogent anonymement des échantillons représentatifs de personnes sur ce qu'elles ont pu éventuellement subir sur une période de temps déterminée, qu'elles l'aient ou non signalé aux services de police et de gendarmerie (en général les délits subis sur une période de 24 mois avant l'enquête). Elles permettent donc de mesurer assez finement la fréquence et l'évolution réelle des comportements indépendamment de l'action des administrations et de l'évolution du droit.

2. **Les statistiques de la délinquance produites par le Ministère de l'intérieur sont très imparfaites pour le sociologue :**

- ✓ **Elles n'enregistrent que les « faits constatés ».** Certains faits délinquants ne sont pas déclarés par leurs victimes (viols, vols...). D'autres faits déclarés ne se sont pas produits (escroquerie à l'assurance). Une partie de la délinquance est donc inconnue (le « **chiffre noir** » de la délinquance). Seuls sont comptés ceux qui ont fait l'objet de procès-verbaux en bonne et due forme. En sont de surcroît exclus les contraventions de 5ème classe ainsi que l'ensemble du contentieux routier. Dès lors, mélanger plus d'une centaine de genres d'infraction différents (du meurtre au défaut de permis de pêche, du non-paiement de pension alimentaire à l'escroquerie à la carte bancaire), très diversement connus et enregistrés, appeler l'ensemble « La délinquance » et dire qu'il a augmenté ou baissé tel ou tel mois ou année est en réalité un raisonnement dénué de sens.
- ✓ **Les chiffres dépendent de l'intensité du contrôle policier.** Une recherche plus active de clandestins augmentent le nombre de prises. L'abandon des recherches des petits vols diminue l'importance du phénomène (ils ne sont consignés que dans la « main courante »). Une présence policière dissuade les délinquants (l'influence du plan Vigipirate). Une moins bonne implantation de la police dans une région peut paradoxalement faire baisser les chiffres en décourageant les individus à porter plainte. À l'inverse, à nombre égal de délits et à efficacité égale des services de police, ces chiffres augmenteraient si on augmente les effectifs de police sur le terrain. Le pourcentage global d'élucidation de l'ensemble des faits constatés est donc un chiffre qui n'a pas de sens. Il peut être baissé ou augmenté artificiellement, selon que les policiers et les gendarmes ont traité plus ou moins tel ou tel contentieux dans la période concernée.
- ✓ **Les personnes mises en cause ne sont pas toutes des délinquants.** D'abord il ne s'agit que des personnes suspectées dans la petite partie des faits constatés qui ont été élucidés, et que cette élucidation est de surcroît très variable selon les genres d'infractions. Pour ces deux raisons, rien ne permet de penser que les personnes « mises en cause » sont représentatives de la population délinquante. Ensuite que les personnes suspectées par la police ne seront pas forcément reconnues coupables par la justice. Une partie des classements sans suite opérés par les magistrats du parquet correspond en effet à des affaires dans lesquelles les policiers n'ont pas respecté les procédures ou bien n'ont pas apporté de preuves suffisantes. Au final, il est donc particulièrement contestable d'utiliser cette statistique des « personnes mises en cause » pour raisonner sur le profil des délinquants et l'évolution de ce profil.
- ✓ **Enfin, ces statistiques ne sont que le reflet d'un certain ordre social** à un moment donné. Un simple changement de la norme ou de la loi modifie profondément les statistiques de la délinquance. Les lois Pasqua ou Sarkozy ont ainsi augmenté le nombre d'immigrés sans papiers...

c) – Une réalité sociologique différente du traitement médiatique et politique de la délinquance

3. **Les statistiques administratives sont donc à analyser avec la plus grande prudence.** Elles constituent tout de même une source d'information non négligeable et doivent être complétées par les « **enquêtes de victimation** ». L'écart entre les faits constatés et les faits déclarés au moment de l'enquête donne une mesure du chiffre noir de la délinquance. On s'aperçoit ainsi que si 95% des vols de voiture sont déclarés à la police, 9% des agressions sexuelles le sont seulement. En effet, la déclaration des victimes dépend de nombreux facteurs :

- La possibilité d'obtenir réparation ;
- La peur des représailles ;
- La honte ressentie après l'agression ;
- Les lourdeurs ou le doute sur l'efficacité des démarches administratives.

Taux de déclaration de crimes ou délits aux services de police et de gendarmerie en 2007 (en %)

	%		%
Vol de voitures	94,5	Vandalisme sur la voiture	34,5
Cambriolage de la résidence principale	70,4	Vol de vélos	19,4
Vol avec violence	48,9	Agression sexuelle	8,5

(Source : Christophe Soulez, *Le rôle des enquêtes de victimation dans la mesure de la délinquance*, OND, 2008)

4. **Les enquêtes de victimation corrigent les données administratives et leur traitement médiatique sur l'évolution de certains actes délinquants.**
- ✓ **Les données sur les vols sont confirmées** par les enquêtes de victimation. Les vols demeurent par ailleurs le type de délinquance le plus répandu depuis l'avènement de la société de consommation après la Seconde Guerre mondiale. Certains types apparaissant puis s'estompant au gré de l'équipement des personnes puis du perfectionnement des techniques de protection de ces mêmes biens.

- ✓ **En revanche, les données sur les atteintes aux personnes ne sont pas confirmées.** Au moment de l'enquête les personnes ne déclarent pas plus d'actes violents qu'avant alors que les statistiques policières enregistrent une forte augmentation. Comment expliquer cette contradiction ? Ces actes de violence, qui sont souvent intrafamiliaux ou entre personnes qui se connaissent, se déclaraient beaucoup moins auparavant. De nos jours, les personnes hésitent moins à porter plainte contre de tels actes (attouchements sexuels, actes pédophiles, viols...) ce qui fait croire qu'ils sont plus nombreux. En réalité, ces statistiques policières ne font qu'enregistrer la **judiciarisation** de ces actes qui est due, en partie, à un renforcement de la législation (le viol entre mari et femme n'existait pas jusqu'à une période récente par exemple). De même, on constate que le nombre d'homicides ne fait que baisser depuis le XIXe siècle. **La société de nos jours est beaucoup moins violente qu'il y a un siècle contrairement à l'opinion communément admise.**
- ✓ **Enfin, les enquêtes de victimation ne disent rien sur la délinquance financière qui sont largement sous-évaluées par les statistiques administratives.** En effet, dans bien des cas, il s'agit de délinquance sans victime individuelle directe (frauder le fisc nuit à toute la société mais à aucune victime en particulier). De plus, l'essentiel de ces contentieux est traité à d'autres niveaux par d'autres administrations (comme le fisc ou encore l'inspection du travail), voire des organismes spécifiques (comme l'Autorité des marchés financiers) et il concerne la plus souvent des délinquants appartenant à des milieux sociaux bien plus élevés et bien moins surveillés. Enfin, la législation contre ce type de délinquance en col blanc s'est plutôt affaiblie sous l'influence des milieux d'affaire.

d) – Le portrait type du délinquant condamné

5. **La délinquance peut être corrélées à un certain nombre de caractéristiques sociales.** Malgré les imperfections de l'appareil d'enregistrement, on peut corréler **statistiques judiciaires**, avec certaines variables sociologiques : le sexe, l'âge, le niveau de diplôme, le lieu de résidence, la classe sociale et la nationalité de ceux qui ont été condamnés. Les criminels et délinquants incarcérés sont à 90% des hommes, jeunes, peu diplômés (les 2/3 n'ont pas dépassé l'école primaire), issus de milieux populaires français (70% des détenus sont employés ou ouvriers) et de familles désunies et vivant dans les villes.

Caractéristiques de la population condamnée pour crimes et délits hors infraction routière en France en 2009

	%		%
Nature de l'infraction		Age	
Crimes et délits contre la personne	30,6	Moins de 18 ans	8,7
Vols	37,9	18-25 ans	29,9
Infractions économique et financière	5,0	25-39 ans	36,3
Stupéfiants, Sureté publique	26,5	40 ans et plus	25,1
Niveau d'instruction		Sexe	
Illettrés	12,2	Hommes	90,6
Instruction primaire	68,2	Femmes	9,4
Secondaire ou Supérieure	19,7	Nationalité	
		Français	82,4
Total	100	Etrangers	17,6

(Source : Ministère de la Justice, les chiffres clés de la justice 2010)

6. **Là encore, ce portrait type du délinquant est critiquable.** Les statistiques judiciaires sur la population incarcérée (personnes en attente de jugement et personnes jugées) sont imparfaites pour plusieurs raisons :
 - ✓ **Elles n'enregistrent que les faits délinquants qui lui sont soumis** (ceux qui ont fait l'objet d'un procès verbal et que le procureur aura décidé de poursuivre) et qui auront été suivis d'un jugement. Ceci explique la surévaluation des actes violents, de la toxicomanie, de la clandestinité par rapport aux vols dans la structure des infractions commise par la population incarcérée. Or, les 3/4 des faits soumis à la justice sont classés sans suite (on ne connaît pas le coupable ou on n'a pas les preuves pour le poursuivre) et seul la 1/2 de ceux qui sont jugés aboutissent à des condamnations.
 - ✓ **Elles ne nous renseignent pas sur les conditions du traitement judiciaire.** Est-il appliqué de la même façon à tous ? Comment expliquer que ce soit toujours le même type de population qui soit touché par la délinquance ? Ceci renvoie aux explications sociologiques de la délinquance. Ainsi, les ouvriers non qualifiés ont deux fois plus de "chances" d'être incarcérés après avoir été condamné que d'être remis en liberté alors que les cadres incarcérés ne représentent que 15% des cadres condamnés. Ceci peut être dû à l'acte qui a été incriminé (violence chez les ouvrier et infraction financière chez les cadres) mais cela peut être dû à des statuts sociaux différents.
 - ✓ **Elles ne doivent pas faire oublier qu'une variable peut en cacher une autre.** Ainsi, on constate une surreprésentation des étrangers parmi les condamnés. Mais, si on sait que les étrangers font essentiellement partis des classes populaires, on peut constater que les étrangers ne sont pas plus délinquants que les français à milieu social identique.

C – LES EXPLICATIONS SOCIOLOGIQUES DE LA DELINQUANCE

a) – Un défaut d'intégration et de régulation

1. Pour Émile Durkheim, les problèmes de déviance et de délinquance résultent d'un défaut d'intégration et de régulation sociale. Selon son analyse, le développement économique des sociétés s'accompagne d'une individualisation croissante d'un affaiblissement des intégrations intégratrices et du contrôle social qui peuvent favoriser la délinquance. Ainsi, on constate que le taux de criminalité croît avec la taille de la ville. Quelle explication peut-on donner à cette corrélation ?

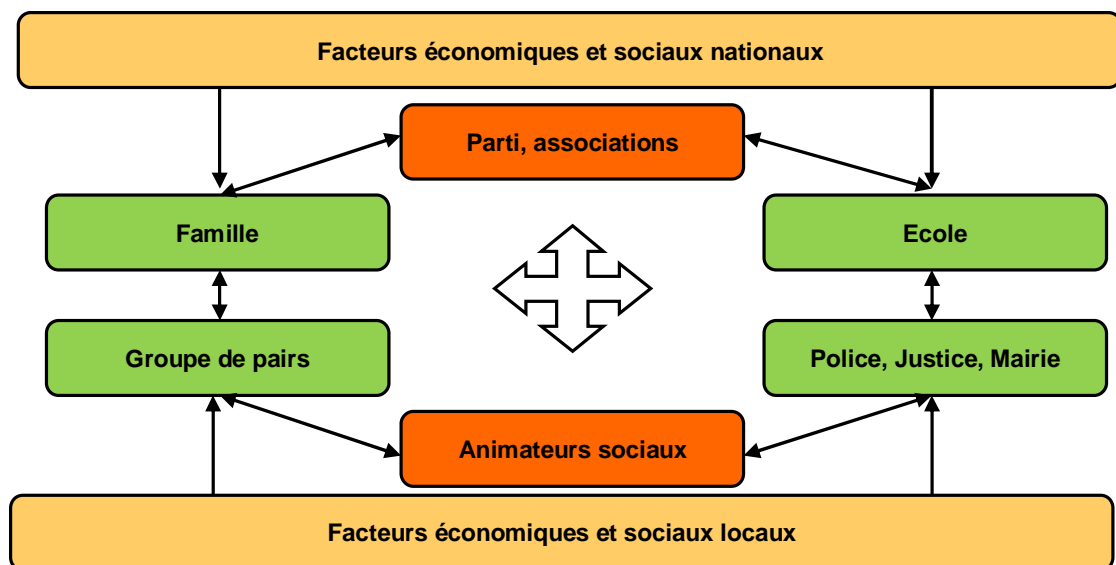
Criminalité et habitat (taux de criminalité pour 1 000 habitants en 2008)

Paris	Plus de 250 000	De 100 000 à 250 000	De 50 000 à 100 000	De 25 000 à 50 000	Moins de 25 000	Zone rurale
109,8	94,3	76,3	73,1	69,8	57,1	44,1

(Source : OND, 2010)

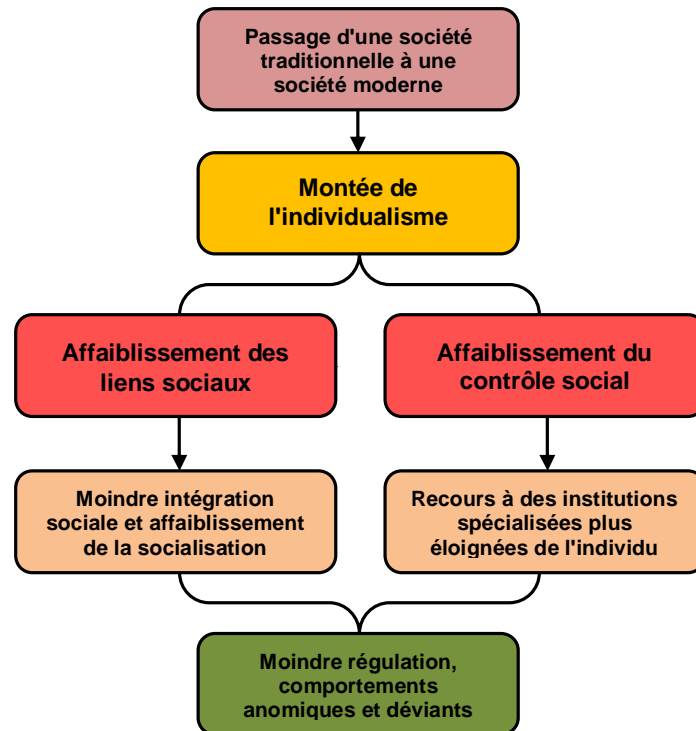
- ✓ Dans les sociétés traditionnelles, le contrôle social était fort. Le sentiment d'appartenance au groupe était si fort que l'expression de toute individualité était difficile. Toute déviance était réglée à l'intérieur du groupe (au sein de la famille, du quartier, du village) sans intervention d'institutions extérieures. La « **solidarité était mécanique** » selon Emile Durkheim. On comprend ainsi pourquoi la délinquance est plus faible dans les localités de petite taille. François Dubet ("*La galère : jeunes en survie*" - 1987) a pu observer que les **sociétés fortement intégrées** ont toujours offert aux jeunes, surtout aux jeunes hommes, des espaces de violence tolérée. Les bagarres de bal à la campagne ou dans les villes ouvrières ont toujours défrayé les chroniques locales, les règlements de comptes entre les bandes d' « Apaches » au début du siècle, comme les bagarres de blousons noirs des années soixante participent sans doute pour une part de ces violences juvéniles canalisées. Elles sont tolérées parce qu'elles sont encadrées par des institutions solides (la famille, l'Eglise ou le Parti, les associations sportives) et parce qu'elles prennent fin lorsque le jeune accède au travail et à une vie famille.

Les institutions intégratrices qui encadrent les jeunes



- ✓ Dans les sociétés modernes, le contrôle social est plus relâché. Ainsi, dans les grandes villes, le contrôle social est moins pesant que dans les petites villes rurales. De même, l'affaiblissement des institutions intégratrices rend l'intégration et la régulation des individus plus difficiles. Les crises supposées de la famille (montée des divorces des familles monoparentales, absence du père), de l'école (échec scolaire, baisse du rendement des diplômes), du travail (montée du chômage, de la précarité) de l'encadrement idéologique (déclin de l'Eglise, du Parti communiste) et de la ville (ghettos urbains, crise des banlieues) provoquent un affaiblissement de la socialisation, des normes et des valeurs traditionnelles. Les individus ne sont plus guidés par des normes claires et contraignantes. Ils sont en situation d'anomie. Leurs désirs ne sont plus bornés. Il en résulte une frustration qui est d'autant plus forte que les inégalités économiques, culturelles et sociales sont importantes. C'est le cas des jeunes des banlieues qui subissent la « galère » selon François Dubet. Les grands ensembles périurbains paraissent propices à cette représentation des conduites violentes juvéniles. On sait que les grands ensembles sont caractérisés par leur hétérogénéité. Personne ne connaît suffisamment ces jeunes pour être en mesure d'intervenir, personne ne connaît assez leurs parents pour en prévoir les réactions.

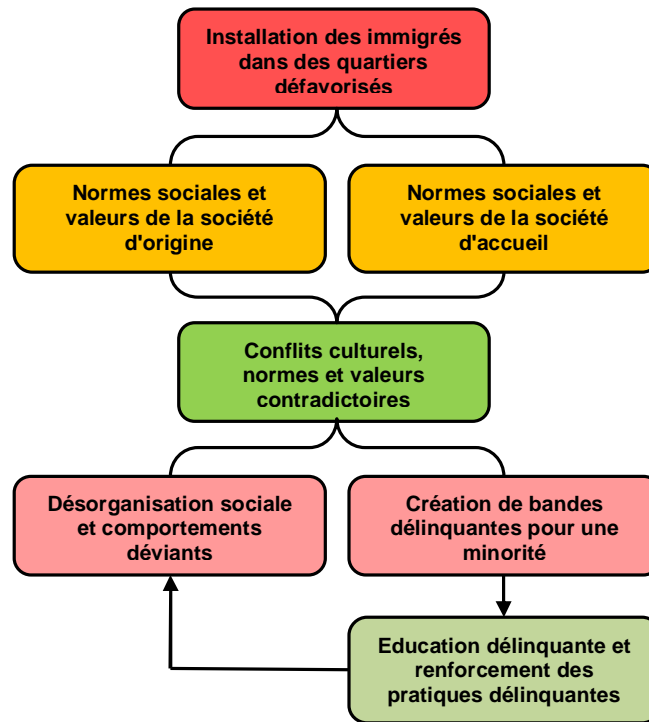
- ✓ Par conséquent, toute conduite plus ou moins violente et agressive a de grandes chances d'être perçue comme dangereuse et d'accroître ainsi la violence car les acteurs ont du mal à la situer au sein de normes partagées. Ce sentiment de violence face à des conduites qui n'ont plus de sens traditionnel explique largement le recours croissant à l'État et aux appareils spécialisés pour intervenir là où la société ne semble plus en mesure d'agir. Le contrôle social réclame donc des institutions spécialisées (police, justice, éducateurs). La **solidarité est devenue organique**, fondée sur la division du travail social.



2. Ainsi, pour Durkheim, les actes délinquants surviennent quand le sentiment d'appartenance à la collectivité est trop ténu, le lien social trop lâche et l'encadrement moral insuffisant, quand les instances de socialisation et de contrôle sont défaillantes. Dès lors, les individus se trouvent livrés à eux-mêmes et les barrières normatives tombent ; la société ne parvient pas à limiter les pulsions des individus, elle souffre d'une absence de repères (anomie). Les thèmes récurrents de la démission parentale, de la démobilitation éducative, de l'inefficacité policière et du laxisme judiciaire illustrent dans le débat public cette idée de crise morale. Elle peut expliquer la croissance des vols, les émeutes urbaines, les bandes délinquantes.

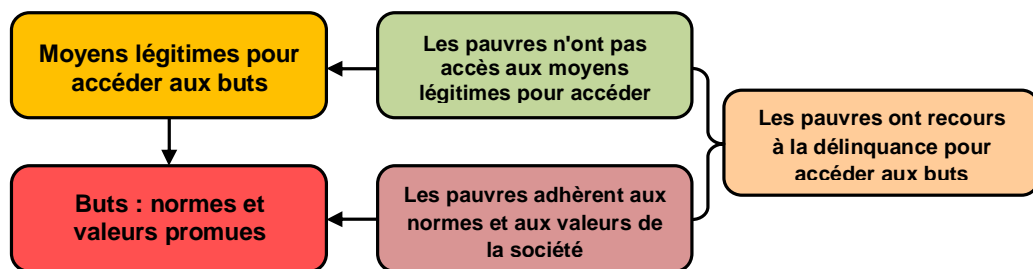
b) – Une socialisation différentielle et les conflits culturels

1. L'approche culturaliste souligne combien le milieu socioculturel conditionne les comportements délinquants. La criminalité fut le principal thème de travail des sociologues dits de l' "École de Chicago". Dans les années 1920 et 1930, toute une série de travaux fondateurs mettent notamment en évidence le rôle de l'**acculturation des migrants**, la formation et le développement des bandes de délinquants (les " gangs " étudiés par Frédéric Thrasher en 1924) et l'effet de la ségrégation urbaine. Les très nombreux migrants qui débarquent régulièrement aux États-Unis sont concentrés dans des quartiers pauvres, forcés de cohabiter avec d'autres groupes culturels et confrontés de surcroît aux contradictions qui surgissent entre la culture d'origine de leur communauté et la culture américaine individualiste. Cette tension et ces contradictions affaiblissent les normes et les solidarités, elles créent une ambivalence et une incertitude morales qui facilitent la transgression. Ces «aires de délinquance» sont marquées par la **désorganisation sociale**, le délitement des formes conventionnelles de contrôle, l'affaiblissement des solidarités et l'instabilité des repères normatifs. Lorsqu'elles ont le sentiment d'appartenir à une communauté disqualifiée, la délinquance peut être une façon d'exprimer ces conflits de cultures.
2. Dans ces «aires de délinquance», tous les habitants ne sont cependant pas délinquants. Pour comprendre pourquoi certains le deviennent et d'autres pas, Edwin H. Sutherland développe une théorie de la **transmission culturelle ou de l'éducation délinquante** : le comportement délinquant est appris au sein d'un groupe restreint de relations personnelles. L'individu y acquiert les techniques pour commettre des infractions, mais aussi les attitudes et manières de voir défavorables au respect des lois. Autrement dit, il devient délinquant parce qu'il s'associe à des modèles délinquants. La théorie de Sutherland possède une grande force d'explication. En effet, de nombreuses carrières criminelles supposent l'acquisition d'un savoir-faire et s'accompagnent d'une sorte d' " idéologie professionnelle ". En outre, cette théorie a le très grand mérite de fonctionner aussi bien avec la délinquance ordinaire (vol, recel, trafics divers, fabrication de fausse monnaie, etc.) qu'avec la délinquance des élites (fraude, corruption, abus de confiance, non respect de la concurrence, etc.) dont pratiquement toutes les autres théories se désintéressent.



c) – Inégalités sociales et frustration

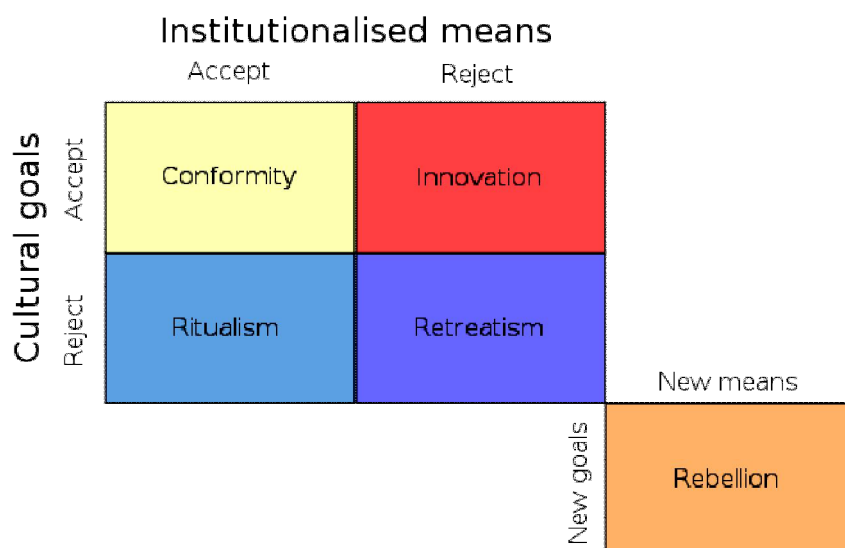
1. Ce ne sont pas les inégalités culturelles qui sont les causes de la déviance mais les inégalités sociales. La question que soulève Robert K. Merton au tournant des années 1950 n'est pas tant celle de l'intégration culturelle que celle de l'intégration socioéconomique et de l'inégalité des perspectives d'accomplissement selon les milieux sociaux. La déviance serait le résultat de la non-concordance entre les buts culturellement valorisés par la société et les possibilités d'accès aux moyens légitimes pour les atteindre.



2. Ainsi, la société capitaliste moderne valorise l'enrichissement, le pouvoir, la réussite sociale, la mobilité sociale ascendante (buts valorisés) par la réussite scolaire, le travail, l'épargne et l'investissement (moyens légitimes) alors même que les individus des milieux défavorisés ont des difficultés pour y parvenir. Malgré ce que l'on appelle la crise, le chômage, la marginalisation, les jeunes des banlieues populaires vivent dans une société de masse dans laquelle les modèles d'accomplissement des classes moyennes s'imposent à la plupart. Or ceux-ci se sentent exclus de mille façons : par l'échec scolaire l'absence d'emploi, la mauvaise réputation des cités, le racisme, alors que les modèles de la consommation et de la réussite sont à portée de main dans la publicité, le supermarché et la télévision. D'où un sentiment d'injustice et une frustration relative. La délinquance apparaît comme une manière de réduire cette tension. Le vol et la violence sont les seules issues trouvées par les individus qui veulent se conformer au mode de vie dominant mais qui ne disposent pas des moyens pour y parvenir et qui ne sont plus guidés par les normes sociales légitimes. On comprend ainsi pourquoi les délinquants sont issus principalement des classes populaires. Mais s'ils recourent à des moyens illégitimes, c'est bien parce qu'ils adhèrent au modèle culturel dominant, dans le but de s'y conformer. En ce sens, la délinquance peut s'apparenter à un mode d'adaptation innovateur pour pallier les inégalités sociales. Cependant, selon Richard A. Cloward et Lloyd E. Ohlin, l'univers de la délinquance n'est toutefois pas homogène. Il revêt plusieurs formes, plus ou moins codifiées ou désordonnées. Effectivement, n'intègre pas le milieu de la criminalité organisée qui veut. Si l'accès aux moyens conventionnels est inégal, l'accès aux moyens illégitimes l'est tout autant.
3. De manière plus générale, l'opposition entre les valeurs et les normes fait apparaître, à côté du comportement conformiste, quatre formes de déviance :
 - ✓ Le marginal est celui qui a perdu tout lien avec la société dont il ne partage ni les objectifs ni les moyens de les atteindre. En rupture avec la société, le marginal se trouve souvent dans une situation très difficile : le fou, le toxicomane, le vagabond, le SDF...

- ✓ **L'innovateur** adhère aux valeurs de la société mais n'en respecte pas les normes. Il vise à devenir riche mais il n'entend pas utiliser le moyen normal pour y parvenir. Il peut par exemple compter sur sa « bonne étoile » en ne travaillant pas mais en fréquentant assidument les champs de course et les casinos. L'innovateur peut aussi bien développer une activité positive (invention d'idées ou de produits nouveaux) que négative (activité criminelle en vue de s'enrichir : vol en bande organisée, prostitution...).
- ✓ **Le rebelle** conteste les valeurs et les normes sociales en vigueur dans la société et agit pour les modifier. Les institutions lui apparaissent comme des obstacles à la réalisation des buts qu'il s'est fixé. Il souhaite faire renoncer la société à son objectif de réussite individuelle et matérielle au profit de la préservation de la nature ou de la mise en commun des ressources produites (l'écologiste, le décroissant, le révolutionnaire).
- ✓ Le **ritualiste** respecte scrupuleusement les normes en oubliant les valeurs qui les déterminent. Il travaille pour gagner de quoi vivre mais pas plus : « il se contente du peu qu'il a ».

Robert K. Merton's Deviance Typology



4. Au demeurant, cette démonstration sociologique de l'importance du **sentiment d'injustice subie** chez les délinquants et les criminels recoupe les observations pionnières du criminologue belge Étienne De Greeff qui, dans les années 30, fut l'un des premiers à les interroger sur leurs *vécus*. Ces constats sont toujours valides. Par exemple, ce mécanisme est souvent cité pour comprendre la délinquance des jeunes des quartiers pauvres, exclus de la réussite sociale et se sentant souvent victimes du racisme et de la "mauvaise réputation" de leurs cités.

d) – La production sociale de la déviance

1. Dans *Outsiders*, le sociologue américain Howard Saul Becker construit une **théorie interactionniste de la déviance**, en réaction à la tradition fonctionnaliste de Merton qui définit la déviance comme la transgression d'une norme définie d'un commun accord. Il refuse, en particulier, du fonctionnalisme l'idée que la déviance soit le produit de facteurs sociaux pesant sur les individus. L'acte déviant est pour lui le résultat d'un double processus qui se construit dans **l'interaction** entre les individus.
- ✓ **Premièrement, l'acte doit être défini comme déviant par la société.** Il faut donc se poser la question de savoir qui a produit la norme. Becker s'intéresse ainsi à ce qu'il nomme les **entrepreneurs de morale**, c'est-à-dire aux acteurs qui se mobilisent pour qu'une activité donnée soit catégorisée socialement comme déviance. Selon cette conception, **le pouvoir** est à la fois la condition et l'enjeu de la création de déviance. Il faut occuper une position dominante pour réussir à imposer sa propre conception du bien et du mal, du normal et du pathologique. **Or, l'accès au pouvoir est inégal.** Certains groupes sociaux ont plus de "chances" d'y accéder que d'autres. Ainsi, Becker cherche ainsi à montrer que la marijuana n'est devenue illégale aux États-Unis qu'à la suite d'une campagne menée par des entrepreneurs de morale.
 - Il montre ainsi que le Bureau des narcotiques joue un rôle actif pour faire considérer la consommation de marijuana comme un délit grave dans les années 30 (jusque là, la marijuana était uniquement consommée par des immigrants mexicains mais, à cette époque elle commence à se répandre dans le public anglo-saxon). Pour ce faire le Bureau lance une campagne de sensibilisation auprès des grands magazines en faisant passer des informations pour nourrir des articles et il se sert ensuite de la publication de ces articles pour faire pression auprès des représentants au congrès en attirant leur attention sur une question qui fait la une de nombreux journaux.

- Cette campagne connaît un écho favorable parce que la consommation de marijuana heurte plusieurs traits essentiels de la culture anglo-saxonne américaine : premièrement, l'éthique protestante affirme que l'individu ne devrait jamais perdre le contrôle de soi. Deuxièmement, « la grande importance accordée au pragmatisme et à l'utilitarisme dans la culture américaine explique peut-être le malaise et l'ambivalence qu'éprouvent généralement les américains vis à vis de toutes les formes d'exaltation », surtout si l'exaltation est recherchée pour elle-même, ce qui constitue un « plaisir défendu ». Enfin, la loi doit viser à défendre les individus contre eux-mêmes ainsi que contre les risques qu'ils font encourir à leurs proches.

Toute étude de la déviance, pour Becker, ne doit pas penser les actions comme, en soi, déviantes, mais comme ayant été définies comme telles par des entrepreneurs de morale. **Une conduite ne devient pleinement déviante qu'à partir du moment où elle est publiquement désignée et traitée comme telle.**

- ✓ **D'autre part, il faut que l'acteur entreprenant une action déviante soit étiqueté comme tel** lors d'une interaction sociale. Pourquoi applique-t-on à tel comportement et à tel individu l'étiquette de déviant ? Il est possible de commettre des actes déviants et de ne pas être considéré comme déviant. Il est aussi possible de ne commettre aucun acte déviant et d'être taxé comme déviant (les Noirs aux Etats-Unis). **Le processus d'étiquetage** répond à des logiques sociales qui rendent plus probable le fait que certains acteurs soient définis comme délinquant (comme l'illustre par exemple le comportement différent de la police envers les consommateurs de stupéfiants en fonction de leur milieu social). Tout dépend donc de la façon dont les groupes sociaux et les institutions réagissent dans l'interaction. Quatre situations sont possibles :

	Obéissant à la norme	Transgressant la norme
Perçu comme déviant	Accusé à tort	Pleinement déviant
Non perçu comme déviant	Conforme	Secrètement déviant

Il y a soixante-dix ans, le sociologue américain Edwin Sutherland s'interrogeait déjà sur le **traitement modéré réservé à la délinquance en col blanc** : des « actes commis par des individus de statut social élevé en rapport avec leurs activités économiques et professionnels », qui sont bien des actes délinquants mais qu'« on traite comme si ce n'était pas le cas avec pour effet et peut-être pour but d'éliminer tous les stigmates faisant référence au crime ». Ainsi, en France, les milieux d'affaire ont réussi à faire passer des lois faisant disparaître un certain nombre de délits financiers. Ces lois abrogent des dizaines d'infractions représentant plus de la moitié des sanctions pénales du droit des sociétés. Le résultat est net. Aujourd'hui, les condamnations en rapport avec la législation économique et financière représentent moins de 1 % de la délinquance sanctionnée par les tribunaux ce qui explique la faiblesse de la "délinquance en col blanc". Par ailleurs, un certain nombre d'enquêtes ont montré qu'un individu aisé, commettant un acte délinquant, échappait beaucoup plus facilement aux poursuites qu'une personne de milieu populaire. La surreprésentation des milieux populaires dans les statistiques criminelles officielles est donc partiellement un artefact produit par les modes d'enregistrement statistique de la criminalité.

2. **A l'étiquetage, le sociologue américain Erwin Goffman va ajouter le processus de stigmatisation.** Pour Goffman, chaque individu est doté d'une identité sociale possédant deux dimensions :

- ✓ **l'identité sociale réelle** (les attributs de l'individu) ;
- ✓ **l'identité sociale virtuelle** (ce qu'on attribue à un individu en fonction de son apparence).

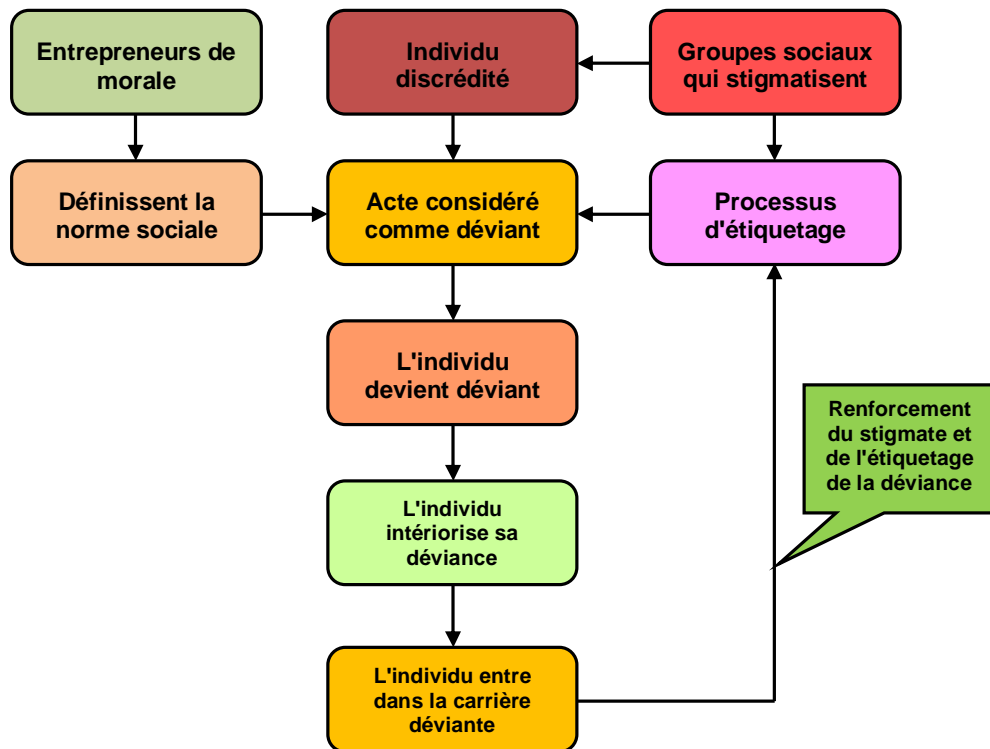
Si un attribut (identité sociale réelle) ne correspond pas à ce qui est attendu (identité virtuelle), il s'agit d'un **stigmate** c'est-à-dire attribut qui jette un discrédit sur celui qui le possède (couleur de peau, maladie, difformité corporelle, homosexualité...) et s'enclenche alors un processus de stigmatisation : processus au cours duquel un individu va être qualifié de déviant, identifié comme tel. ce qui rend le stigmate si difficile à vivre, ce ne sont pas tant ses caractéristiques objectives que le regard que la société a dessus, qui se matérialise dans chaque interaction avec des « normaux ». La stigmatisation peut conduire à la marginalisation, à l'exclusion. Mais, dans l'interaction, l'individu stigmatisé ne va rester inerte. Il va chercher dissimuler les attributs qui le stigmatisent en exerçant un autocontrôle sur sa propre image.

3. **Becker pense, enfin, que la délinquance se construit à travers une carrière.** La **stigmatisation** de certaines catégories de la population (qui portent un « stigmate ») va avoir pour effet de les faire « **entrer dans la carrière** ». En effet, La stigmatisation du déviant va produire deux effets :

- ✓ **D'une part, elle peut amener l'intéressé à intérioriser l'image de soi** qui lui est renvoyée par la société et ainsi à se définir lui-même comme déviant.
- ✓ **D'autre part, elle limite ses possibilités de continuer à agir dans le cadre légal** : il est difficile, par exemple, pour un ancien détenu de retrouver un travail honnête.

Cette stigmatisation peut faire entrer l'individu dans un processus de **déviante secondaire** (il va commettre de nouveaux délits) qui induit une nouvelle réaction de la société...On entre ainsi dans une spirale, dans laquelle chaque délit appelle une réaction sociale qui contribue elle-même à favoriser l'accomplissement de nouveaux délits. Ce processus a pour effet d'amplifier la déviance et d'enfermer un comportement déviant occasionnel dans une véritable **culture délinquante** : l'individu **entre dans la carrière déviante** et il va ainsi apprendre au contact d'autres délinquants plus chevronnés à bien faire son nouveau métier. La délinquance est donc le résultat d'un processus **d'apprentissage social**, qui passe par une redéfinition de son identité sociale.

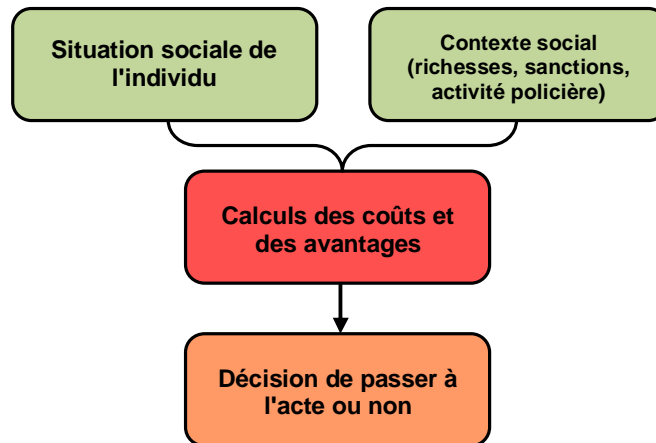
4. **Un déviant n'est donc pas celui qui transgresse une norme, mais celui auquel cette étiquette est appliquée avec succès.** Ceci explique que les groupes sociaux soient inégalement représentés dans les statistiques de la délinquance : certains ont réussi à rendre légitime leurs normes sociales alors que d'autres ne parviennent pas à masquer leurs transgressions des normes dominantes.



e) – Une stratégie d'acteurs rationnels

1. **Certains sociologues** (Maurice Cusson, "La déviance" - 1992) **considèrent les délinquants comme des acteurs dotés d'une certaine rationalité.** Le fait délinquant résulte d'une décision rationnelle prise par un individu qui cherche à satisfaire ses intérêts et choisit les moyens les mieux adaptés pour obtenir les biens qu'il convoite. Avant de passer à l'acte, il pèse le pour et le contre, considérant le risque d'être empêché, arrêté et puni. De ce point de vue, les activités délinquantes répondent aux mêmes logiques que les autres activités de la vie courante. Elles sont notamment fonction des **opportunités délinquantes**, définies comme « *la réunion en un lieu et à un moment donné des circonstances matérielles favorables à la réussite d'un délit* ». Le passage à l'acte dépend donc de la comparaison entre les gains espérés (ce que le crime peut rapporter) et les coûts et risques encourus (possibilité de se faire prendre et sévérité des peines). La sur-délinquance des milieux défavorisés s'explique donc par un **coût d'opportunité** de la criminalité moins élevé : le chômeur a moins à perdre, aussi bien en termes financiers qu'en termes de réputation à aller en prison qu'un cadre supérieur.
2. **Mais cette rationalité est limitée car les informations que possède le délinquant sont imparfaites.** Le passage à l'acte dépend donc :
 - De la probabilité estimée d'être repéré ;
 - De la probabilité d'être pris ;
 - De la probabilité d'être condamné ;
 - De l'abondance des biens à voler.
3. **Or, le contexte social des sociétés développées est favorable au passage à l'acte :**
 - ✓ Le niveau de richesse est croissant. Ainsi l'apparition du téléphone portable a entraîné un surcroît de vols.
 - ✓ La dispersion de l'habitat favorise les cambriolages ;
 - ✓ Le taux d'élucidation des vols est très faible contrairement à celui des homicides. 90% des cambriolages ne sont jamais résolus par exemple.

Ce constat peut justifier aussi bien une **politique de répression** (coûts plus élevés) accrue qu'une **politique préventive** de réduction des inégalités (moindre avantages) qui aurait pour effet d'accroître le coût d'opportunité du crime des milieux les moins favorisés. Assurément ce sont ces répertoires d'actions dans lesquels puisent massivement les pouvoirs publics aujourd'hui. Le durcissement pénal et la prévention situationnelle ont cependant leurs limites. S'ils visent à diminuer les circonstances propices à la commission d'infractions, ils n'affectent en rien les raisons profondes qui poussent un individu à se tourner vers la délinquance, quels que soient les risques encourus. Les théories fondées sur des explications plus proprement sociales invitent à développer des politiques préventives dont l'objectif est justement de s'attaquer aux problèmes à la source, en misant sur l'éducation, l'accès à l'emploi, la lutte contre les discriminations, l'animation des quartiers, la mobilisation des populations, etc. À l'évidence, ce sont des politiques de plus long terme, plus difficiles à mettre en œuvre, mais elles seules peuvent permettre d'infléchir les mécanismes sociaux générateurs de délinquance. S'il peut être utile de traiter les symptômes, il importe aussi, et surtout, d'agir sur les causes véritables des problèmes.



5. Cette théorie du délinquant rationnel permet d'expliquer une partie des vols ou la criminalité organisée. En revanche, elle n'arrive pas à expliquer la totalité de la déviance car elle échoue à rendre compte d'un certain nombre d'actes délinquants, ceux qui semblent irréflechis, gratuits, impulsifs, ceux qui ont une dimension symbolique ou protestataire, en somme tous ceux qui ne relèvent pas d'une pure rationalité instrumentale.

Conclusion :

1. **Ces théories ne sont donc pas nécessairement incompatibles entre elles.** Reprenons l'exemple de la petite délinquance juvénile (souvent appelée de nos jours " violence urbaine "), consistant notamment en vols de voitures et conduite sans permis, incendies de véhicules, " caillassage " de voitures de police ou même de bus. La théorie inégalitariste explique bien l'origine profonde de ces comportements qui se produisent dans les quartiers les plus pauvres de nos villes. La théorie de la désorganisation sociale vaut également car si le sentiment d'injustice des jeunes de ces quartiers ne trouve pas d'autres moyens de s'exprimer, c'est souvent que les milieux sociaux dans lesquels ils vivent manquent de repères idéologiques et de structures de contestation politique traditionnelle. La théorie élargie du conflit de cultures peut également être mobilisée pour décrire le fait que ces bandes possèdent leurs propres normes, codes et rites, une sous-culture souvent appelée la " culture de rue ". La théorie de l'éducation déviante est également nécessaire car, lorsque les transgressions commises nécessitent des techniques, celles-ci sont apprises dans le groupe de pairs, de même que les justifications, le " discours " sur la société que tiennent ces jeunes. Enfin, pour décrire certains aspects de leur mode de vie, pour analyser dans le détail leurs passages à l'acte, pour comprendre comment ils perçoivent les sanctions éventuelles, la théorie stratégique ou rationnelle est souvent opératoire.
2. Du point de vue du sociologue, la déviance et la délinquance sont considérées comme des phénomènes normaux qui peuvent être utiles à la société.
 - ✓ **D'une part, elle produit des sanctions qui ont un effet de rappel pour les individus des normes et des valeurs** qui doivent être respectées pour vivre en société. La déviance est un moyen de connaître les limites à ne pas dépasser.
 - ✓ **D'autre part, la délinquance produit une sous-culture** (les bandes délinquantes, les sociétés criminelles) qui permet à certains individus, exclus socialement, de s'intégrer partiellement à la société et de vivre d'une manière spécifique leur adolescence (les Apaches). La socialisation par les pairs remplace alors la socialisation familiale.
 - ✓ **Enfin, la délinquance peut être vécue comme une contre-culture** qui fait évoluer les normes et les valeurs de la société. En effet, la notion de crime et de délit évolue avec le temps sous l'influence de minorités actives. L'adultère, l'avortement, la grève qui étaient, autrefois, des infractions ne le sont plus. La législation sur les drogues évolue...Selon R.K.Merton, le délinquant peut être un **innovateur**.